

DISCOURS CONTRE LES JUIFS

1. Etes-vous las encore des combats contre les Juifs ? ou bien consentez-vous à ce que nous trahissions aujourd'hui cette même question ? Quoique nous nous soyons étendu précédemment sur ce sujet, je crois cependant que vous désirez entendre parler de nouveau



de la même doctrine. Celui qui ne saurait trouver dans l'amour de Jésus de satiété, ne saurait en trouver non plus contre ceux qui le haïssent. D'ailleurs, une raison particulière rend ce discours indispensable pour nous : les fêtes qu'ils ont encore à célébrer. De même que leurs trompettes sont plus détestables que celles des théâtres, de même que leurs jeûnes sont plus honteux que des festins où règnent l'intempérance et l'ivresse, de même les tentes qu'ils établissent en ce moment ne valent pas plus que les maisons publiques, séjour des

courtisanes et des joueurs de flûte. Que personne n'accuse mon langage d'audace excessive : l'audace excessive et l'iniquité consisteraient à concevoir de ces choses une opinion différente. Puisqu'ils agissent de la sorte contre la volonté formelle de Dieu et par résistance ouverte à l'Esprit saint, pourquoi ne porterions-nous pas sur eux cette sentence ? Cette fête autrefois était sans doute respectable, parce qu'elle se célébrait conformément à la loi et aux ordres du Seigneur; cela n'est plus maintenant, parce qu'elle a perdu tout éclat, parce qu'elle se célèbre contrairement à la volonté divine, et ceux qui traitent avec le moins de respect la loi et ces antiques solennités, sont précisément ceux qui paraissent aujourd'hui les observer. Ceux qui respectent le plus la loi, c'est nous qui la laissons en repos comme on laisserait un homme accablé de vieillesse, nous qui ne la forçons pas à descendre avec sa tête blanche dans l'arène, et à combattre en un temps où cela ne lui convient pas.

Que ce ne soit plus le temps de la loi ou du culte antique, nous l'avons démontré jusqu'ici abondamment : examinons aujourd'hui les points qui ont été laissés de côté. Ce serait assez sans doute d'avoir montré par le témoignage unanime des prophètes que l'accomplissement des cérémonies légales hors de Jérusalem est une impiété, pour avoir rempli ma tâche. S'il était vrai, ce dont ils ne cessent à tout propos de fatiguer nos oreilles, qu'ils dussent rentrer un jour en possession de leur capitale, ils ne réussiraient même pas à se soustraire à l'accusation d'impiété. Nous avons néanmoins démontré par surcroît que Jérusalem ne se relèvera jamais de ses ruines, et que l'ancienne république des Juifs ne sera point rétablie. Ce point démontré, les conséquences en sont évidentes : ni les sacrifices, ni les holocaustes, ni la vertu de la loi, ni aucune des parties de cet état de choses ne sauraient plus subsister. D'abord, la loi ordonnait à tout homme de se présenter au temple trois fois l'an : le temple n'étant plus debout, impossible d'observer ces prescriptions. Elle ordonnait de plus que tout homme sujet à des pertes séminales ou atteint de la lèpre, toute femme souffrant selon les règles naturelles, ou ayant enfanté, offrissent certains sacrifices. C'est également impossible, puisqu'il n'y a plus ni temple ni autel. La loi ordonnait de chanter des hymnes sacrés; or nous avons prouvé précédemment qu'ils ne le pourraient pas faute de lieu convenable, et que les prophètes leur faisaient un crime d'avoir lu la loi et d'avoir publié les louanges divines sur une terre étrangère. Si la loi ne peut même être lue hors de Jérusalem, comment pourra-t-elle être observée hors de Jérusalem ? Aussi le Seigneur faisait-il entendre cette menace : «Je ne visiterai pas vos filles lorsqu'elles se seront prostituées, ni vos brus

SEPTIÈME HOMÉLIE

lorsqu'elles auront commis l'adultère.» (Os 4,14) Que signifient ces paroles ? Je vais rappeler la loi antique, afin de vous les mieux expliquer. Que dit la loi ?

«Si une femme pêche contre son mari; si, pleine de mépris et de dédain pour lui, elle dort avec un autre homme, sans que le mari s'en aperçoive dans la suite, que l'adultère soit surpris ou prouvé par des témoins, si l'esprit de jalousie s'empare de cet homme, quoiqu'elle ne soit pas souillée.» Voici le sens de ce passage : Si une femme commet l'adultère et que son mari la soupçonne, ou bien si son mari la soupçonne sans qu'elle l'ait commis, s'il n'y a point de témoin ni de preuves physiques, «il l'amènera au prêtre et offrira pour elle une oblation de la farine d'orge.» (Nom 5,15) Pourquoi de la farine d'orge et non de la fleur de farine de froment, ou de la farine de froment ordinaire ? Comme il s'agit d'une chose pénible, d'une accusation, d'un soupçon mauvais, le sacrifice aussi était en rapport avec le malheur qui en était le sujet. «Vous ne répandez sur elle ni huile ni encens, poursuit la loi.» J'abrège : «Après cela le prêtre l'emmènera prendre une eau pure dans un vase d'argile, prendre de la terre du tabernacle qu'elle jettera dans l'eau,» et, en présence de la femme debout, il la conjurera en disant : «Si tu as péché et si tu t'es souillée, si un autre homme que ton mari a dormi avec toi, que le Seigneur te donne en exécration et en abomination à tout son peuple.» (Ibid., 15 et seq.) Qu'est-ce à dire, en exécration et en abomination à tout son peuple ? – Qu'il ne m'arrive pas, devaient-ils s'écrier, ce qui est arrivé à cette femme. «Que ton sein se brise, que ces eaux de malédiction entrent dans ton ventre et le rongent. – Et la femme répondre : Amen, amen. Et si elle s'est souillée, l'eau maudite rentrera en elle et rompra son ventre, et fera d'elle un objet de malédiction. Si elle n'est point souillée, elle n'en souffrira rien et elle aura des enfants» (Ibid.) Une fois transportés en captivité, les Juifs ne pouvaient point accomplir ces prescriptions, puisqu'ils n'avaient ni temple, ni autel, ni tabernacle, ni sacrifices; c'est pourquoi le Seigneur leur disait en les menaçant : «Je ne visiterai pas vos filles lorsqu'elles se seront prostituées, ni vos brus lorsqu'elles se seront rendues coupables d'adultère.» (Os 4,14)

2. Voyez-vous la force que le lieu donne à la loi ? Qu'il ne puisse pas y avoir de prêtre, Jérusalem n'existant plus, c'est une conséquence évidente de ce qui précède. De même qu'il ne saurait y avoir d'empereur là où il n'y a ni armée, ni diadème, ni pourpre, ni aucune des choses indispensables au pouvoir impérial; de même il ne saurait y avoir de prêtre là où les sacrifices sont abolis, les oblations interdites, le sanctuaire profané, tout appareil évanoui. Car toutes ces choses étaient indispensables au sacerdoce. Il suffisait donc à notre thèse, comme je l'ai déjà dit, d'avoir montré que les sacrifices, les holocaustes, les purifications diverses, tout ce qui constituait les observances judaïques, sont abolis sans retour, d'avoir montré enfin que le temple ne se relèvera jamais de ses ruines. De même que toutes ces choses ont disparu maintenant que le temple n'est plus, et que toute tentative en ce genre est une tentative criminelle, de même, une fois prouvé que le temple ne reprendra jamais sa condition première, il est prouvé par cela même que le culte ne sera pas non plus rétabli, et qu'il n'y aura plus ni prêtre, ni roi. Il n'était pas permis à un homme de race juive, fût-il simple particulier, d'être le serviteur de nations étrangères; à plus forte raison, qu'un roi fût soumis à des étrangers, serait-ce une chose intolérable. Cependant, comme nous nous appliquons ici de tous nos efforts non seulement à fermer la bouche à ces Juifs, mais encore à instruire votre charité, nous démontrerons cette vérité d'une autre manière, à savoir qu'il n'y a plus pour eux ni sacrifices, ni sacerdoce, de telle façon qu'ils ne reviendront jamais pour ces choses à leur condition d'autrefois. Qui l'assure ? David, le grand et admirable prophète. Il annonce l'abolition future de ce genre de sacrifices et l'introduction d'un genre de sacrifice nouveau, en ces termes :

«Vous avez fait, mon Seigneur et mon Dieu, bien des choses merveilleuses, et telles sont vos pensées que nul n'est semblable à vous; je l'ai dit et je l'ai publié.» (Ps 39,6) Remarquez la sagesse du Prophète. Après s'être écrié : «Vous avez fait, mon Seigneur et mon Dieu, bien des choses merveilleuses,» et après avoir manifesté le ravissement où le mettent les œuvres surprenantes de Dieu, il ne nous entretient ni de la création visible du ciel, de la terre, de la mer, de l'eau, du feu, ni des prodiges extraordinaires accomplis en Egypte, ni d'aucun autre prodige semblable; quels sont donc les sujets qu'il signale à l'admiration ? «Vous n'avez voulu ni maison, ni sacrifice.» (Ibid., 7) Que dites-vous ? Est-ce bien là, je vous le demande, ce qui vous paraît si étrange et si admirable ? – Non, sans doute, répond-il, car ce n'était pas la seule chose qui frappât ses yeux; éclairé par une lumière supérieure, il contemplait encore d'un regard prophétique la conversion des nations; il voyait des peuples qui, précédemment attachés au culte des faux dieux, adoraient des pierres, et se trouvaient dans une condition plus misérable que celle des bêtes privées de raison, illuminés soudain et reconnaissant le Seigneur de toutes choses, et abandonner le culte impur des démons pour

SEPTIÈME HOMÉLIE

embrasser le culte pur et non sanglant du vrai Dieu. Comprenant en même temps que, outre ces peuples, les Juifs dont le cœur serait simple renonceraient à leurs victimes, à leurs holocaustes, à toutes leurs observances grossières pour se ranger à notre philosophie; considérant à cet égard cette charité ineffable de Dieu qui confond toute intelligence, frappé de la grandeur de cette révolution à venir, de l'ordre nouveau établi par le Seigneur, de ces hommes transformés par lui en anges, de la vie digne des cieux introduite sur la terre, toutes choses qui devaient être la conséquence de l'abolition de l'antique sacrifice et de l'oblation d'un nouveau par le corps du Christ, ravi d'admiration à ce spectacle, David s'écriait : «Vous avez, ô mon Dieu, accompli bien des merveilles.» Et pour montrer qu'il prophétise en la personne du Christ, après ces mots : «Vous n'avez voulu ni oblation ni sacrifice,» il ajoute : «Vous m'avez donné un corps.» Il parle du corps du Sauveur, de ce corps devenu l'hostie commune de l'univers, de ce corps qui a purifié nos âmes, effacé nos péchés, détruit la mort, ouvert les cieux, déployé à nos yeux de grandes et magnifiques espérances et changé la face de l'univers. Paul voyait aussi ces merveilles et s'écriait à son tour : «Ô profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu ! Que ses jugements sont incompréhensibles, et qu'impénétrables sont ses voies !» (Rom 11,33)

C'est à la vue de tous ces prodiges que David disait : «Vous avez fait, mon Seigneur et mon Dieu, bien des choses merveilleuses.» Parlant ensuite en la personne du Christ, après ces mots : «Vous n'avez pas voulu des holocaustes pour le péché,» il poursuit en ces termes : Alors j'ai dit : Me voici, je viens.» (Ps 39,7-8) Alors, quand ? Lorsque le temps d'une doctrine plus parfaite sera arrivé. Les enseignements les moins parfaits pouvaient bien nous être dispensés par des serviteurs; mais les enseignements dont la sublimité dépasse la nature humaine, nous devons les recevoir de l'auteur même de la loi. D'où ce langage de Paul : «Dieu qui a parlé autrefois à nos pères en bien des circonstances et de bien des manières, nous a parlé récemment par son Fils qu'il a établi héritier de toutes choses et par lequel il a créé les siècles.» (Heb 1,1-2) Jean disait aussi : «La loi nous a été donnée par Moïse, mais c'est à Jésus Christ que nous sommes redevables de la grâce et de la vérité.» (Jn 1,7) Conséquemment, le plus haut titre de gloire de la loi est d'avoir préparé la nature humaine à recevoir ce maître. Ensuite, pour que vous ne voyiez pas en ce maître un Dieu de récente date, dans ces enseignements des nouveautés sans valeur, il ajoute : «Au commencement du livre il a été écrit de moi.» (Ps 39,8) Depuis longtemps les prophètes ont annoncé mon avènement : dès le commencement de leurs livres ils ont initié les hommes à la connaissance de ma divinité.

3. Lors donc que Dieu, au commencement du monde, disait : «Faisons l'homme à notre ressemblance,» (Gen 1,26) il nous découvrait d'une manière obscure la divinité de son Fils, auquel il s'adressait. Cependant, le Psalmiste fait voir que cette nouvelle religion n'est en rien l'ennemie de l'ancienne, que c'est un dessein formel de Dieu d'abroger celle-ci, et de lui substituer celle-là, ce qui constituait une réforme complète et non une opposition et une lutte; et après ces expressions : «Au commencement du livre il a été écrit de moi,» il dit : «Que je ferai votre volonté. Ô Dieu, je l'ai voulu, et votre loi est gravée au fond de mon cœur.» (Ps 39,8-9) Après cela il expose en quoi consiste ce dessein de Dieu; et, laissant de côté les sacrifices, les holocaustes, les oblations, les fatigues et les sueurs, il dit : «J'ai annoncé la justice au milieu d'un grand peuple.» (Ibid., 10) Il ne dit pas : «J'ai donné,» mais «j'ai annoncé.» Qu'est-ce à dire ? Ce ne sont point des actes de vertu, des fatigues, une satisfaction, mais la grâce seule, qui a justifié le genre humain. Paul le déclare en ces termes : «Maintenant, en dehors de la loi, la justice de Dieu a été manifestée.» (Rom 3,21) Or la justice de Dieu s'acquiert par la foi en Jésus Christ, et non par des fatigues et des tribulations. Invoquant le psaume dont nous nous occupons, en témoignage, l'Apôtre s'exprime comme il suit : «La loi, n'ayant que l'ombre des biens à venir, et non la forme des choses, ne saurait jamais par les victimes offertes tous les ans, rendre justes et parfaits ceux qui s'approchent de l'autel. – Aussi le Fils de Dieu, entrant dans le monde, dit : Vous n'avez voulu ni oblation, ni sacrifice; vous m'avez donné un corps.» (Heb 10,1-5) C'est l'histoire de l'entrée du Fils de Dieu dans le monde par l'incarnation. Il vint ainsi à nous, non certes en passant d'un lieu dans un autre; comment le ferait-il, lui qui est partout et qui remplit tout ? mais en se manifestant à nous sous le voile de la chair.

Puisque nous avons à combattre, indépendamment des Juifs, les Gentils et une foule d'hérétiques, nous offrirons à vos regards une doctrine plus profonde sur ce point : recherchons pourquoi Paul, entre mille témoignages qui constatent la vétusté de la loi et des anciennes observances, ne mentionne que celui-ci. Il avait, en effet, une infinité d'autres témoignages plus étendus et plus énergiques, s'il eût voulu s'en servir en cette matière, et

SEPTIÈME HOMÉLIE

tout le monde en conviendra. Isaïe a dit : «Mon cœur n'est plus avec vous. Je suis rassasié des holocaustes des béliers, de la graisse des agneaux, du sang des taureaux et des boucs, je n'en veux plus, quand même vous paraîtriez vous-mêmes en ma présence. Qui a réclamé ces choses de vos mains ? Vous auriez beau m'offrir de la fleur de farine, ce serait en vain, votre encens est abominable à mes yeux.» (Is 1,11 et seq.) – «Je ne t'ai point appelé maintenant, lisons-nous encore dans le même prophète, et je ne t'ai point affligé, ô Israël. Tu ne m'as pas glorifié par tes sacrifices, tu ne m'as pas servi par tes présents. Je ne t'ai point été à charge au sujet de l'encens, et tu ne m'as pas offert des parfums de prix.» (Is 43,22 et seq.) «Pourquoi, écrivait Jérémie, m'apportez-vous de l'encens de Saba et des parfums des terres les plus lointaines ? Vos holocaustes ne m'ont point été agréables. Rassemblez vos holocaustes et tous vos autres sacrifices, et mangez-en les viandes, dit-il ailleurs.» (Jer 6,20; 7,21) Un autre prophète s'exprime en ces termes : «Eloignez de moi le bruit de vos chants, et que je n'entende pas les accents de vos instruments de musique.» (Amos 5,23) Ailleurs, les Juifs demandent : «Le Seigneur acceptera-t-il mes holocaustes ? lui offrirai-je mon premier-né pour mon crime, et pour le péché de mon âme le fruit de mes entrailles ?» Le Prophète les gourmande comme il suit : «On t'a fait connaître, ô homme, ce qui est bon et ce que le Seigneur Dieu réclame de toi, à savoir, que tu pratiques la justice, que tu aimes la miséricorde, que tu sois prêt à marcher en présence du Seigneur ton Dieu.» (Mi 6,7-8) David disait pareillement : «Je n'accepterai point des veaux de votre maison, ni des boucs de vos troupeaux.» (Ps 49,9) Pourquoi, pouvant invoquer des témoignages si nombreux, qui nous montrent le Seigneur rejetant les sacrifices, les cérémonies, le sabbat, les solennités judaïques, les laisse-t-il dans l'oubli, et ne cite-t-il que celui-ci ? Il ne l'a pas fait au hasard et sans raison : du reste, en voici le motif.

Bien des infidèles, bien des Juifs même en lutte contre nous, prétendent que si la religion judaïque est tombée en ruines, ce n'est pas à cause de son imperfection, ni de l'apparition d'une religion supérieure, c'est-à-dire de la nôtre, mais à cause de la malice des personnes qui offraient alors les sacrifices. «Quand vous étendrez vos mains, disait Isaïe, je détournerai de vous mes yeux. Quand vous multiplieriez vos prières je ne vous exaucerai pas.» (Is 1,15) Et il en donne aussitôt la raison : «Car vos mains sont pleines de sang.» Or ce langage ne met pas en cause les sacrifices; il condamne seulement la perversité de ceux qui les offrent : en sorte que si le Seigneur n'acceptait pas ces oblations, c'était parce qu'on les lui présentait avec des mains souillées. De même David, après ces mots : «Je n'accepterai point des veaux de votre maison, ni des boucs de vos troupeaux,» ajoute : «Quant au pécheur, Dieu lui a dit : Pourquoi racontes-tu les œuvres de ma justice ? pourquoi ta bouche parle-t-elle de mon alliance ? Ne hais-tu pas l'ordre, et n'as-tu pas rejeté ma parole derrière toi ? Apercevais-tu un brigand, tu courais vers lui; et tu as fait cause commune avec les adultères. Tu as rassasié ta bouche d'iniquité, et ta langue ourdissait la fraude. Assis, tu parlais contre ton frère, et tu soulevais le scandale contre le fils de ta mère.» (Ps 49,9,16,20) Il est évident, par ces textes, que Dieu ne repousse pas absolument les sacrifices; il les rejette parce que l'on s'abandonnait à l'adultère, au brigandage, parce que l'on tendait des pièges à des frères. Et comme chaque prophète ne manque pas de flétrir ceux qui offraient des sacrifices, c'est dans ce sens qu'il nous les représente repoussés de Dieu.

4. Voilà le langage de nos contradicteurs. Mais Paul les traite assez rudement, et ferme la bouche à leur impudence par le témoignage en question, d'une manière pleinement satisfaisante. Se proposant de prouver que Dieu a repoussé la religion judaïque et qu'il en a abrogé les dispositions, à cause de son imperfection, il invoque ce témoignage, dans lequel il ne s'agit en aucune façon d'accuser les personnes qui offraient des sacrifices, tandis que l'imperfection de la religion y est mise complètement à nu. En effet, le Prophète, sans accuser en rien les Juifs, y parle ainsi : «Vous n'avez voulu ni oblation, ni sacrifices mais vous m'avez donné un corps. Vous n'avez pas agréé les holocaustes pour le péché.» (Ps 43,7) Ce que Paul explique en disant : «Il commence par enlever, pour établir ensuite.» (Heb 10,9) Si après ces mots : «Vous n'avez voulu ni oblation, ni sacrifice,» David eût gardé le silence, le texte eût fourni un moyen de justification; mais en ajoutant : «Vous m'avez donné un corps,» et en indiquant l'avènement d'un autre sacrifice, il ôtait toute espérance de voir l'ancien se rétablir un jour. C'est pour expliquer cette doctrine, que Paul écrivait : «C'est par ces sacrifices que nous avons été sanctifiés, conformément à la volonté du Christ. Si le sang des taureaux et des boucs, si l'eau mêlée à la cendre des génisses purifient les hommes des souillures corporelles, à plus forte raison le sang de Jésus Christ, qui s'offrit lui-même par la vertu du saint Esprit comme une victime sans tache, purifiera-t-il notre conscience des œuvres mortes.» (Ibid., 9,10-13 et seq.) Il est donc abondamment prouvé que les sacrifices anciens sont abolis, qu'un

SEPTIÈME HOMÉLIE

sacrifice nouveau les a remplacés, et que ceux-là ne se relèveront plus. Essayons encore d'établir ce que nous nous efforçons depuis quelque temps déjà de démontrer, qu'il n'y a plus et qu'il n'y aura plus désormais, pour les Juifs, de sacerdoce; et cela, par les saintes Ecritures, après quelques considérations préliminaires propres à répandre un plus grand jour sur l'intelligence de ce que nous allons dire.

A son retour de Perse, Abraham engendra Isaac, puis Isaac engendra Jacob, Jacob les douze patriarches qui furent les pères des douze, ou plutôt des treize tribus, car les enfants de Joseph, Ephraïm et Manassès, furent à sa place les pères de deux tribus. De même que les autres enfants de Jacob donnèrent leur nom aux diverses tribus, en sorte qu'il y eut la tribu de Ruben, de Siméon, de Lévi, de Juda, de Nephthali, de Gad, d'Aser, de Benjamin; de même les deux enfants de Joseph, Manassès et Ephraïm, donnèrent leur nom à deux tribus; en sorte qu'il y eut la tribu d'Ephraïm et la tribu de Manassès. De ces treize tribus, douze eurent en partage des champs et des revenus nombreux; elles cultivèrent le sol et se livrèrent à toutes les autres industries qu'imposent les nécessités de la vie. Seule, la tribu de Lévi, qui était honorée du sacerdoce, fut affranchie de tous ces travaux temporels; ses membres n'eurent ni la terre à travailler, ni des arts à exercer, ni autre chose semblable à faire; ils ne s'occupaient que des fonctions sacerdotales, recevant du peuple la dîme, soit du froment, soit de l'orge, soit du vin, soit de tout autre fruit; et c'était là leur revenu. Aucun membre d'une autre tribu ne pouvait parvenir au sacerdoce. Dans cette tribu naquit Aaron, je veux : dire dans la tribu de Lévi : ses descendants se transmettaient le sacerdoce, par ordre de succession, et aucun prêtre ne sortit jamais d'une tribu différente. Les lévites recevaient donc des autres tribus la dîme, et c'est par ce moyen qu'ils suffisaient à leurs besoins. Avant Jacob et Isaac, au temps d'Abraham, bien avant Moïse, quand il n'y avait encore ni loi écrite, ni sacerdoce lévitique, ni tabernacle, ni temple, ni tribus distinctes, que Jérusalem n'existait pas, que l'histoire des Juifs n'était pas encore commencée, en ce temps vivait un prêtre du Très-Haut nommé Melchisédech. Melchisédech était à la fois pontife et roi : c'était une figure du Christ, comme l'atteste expressément l'Écriture. Un jour Abraham revenait chargé de dépouilles, d'un combat contre les Perses, il avait arraché de leurs mains Loth, son neveu, il était vainqueur; Melchisédech, au témoignage de l'Écriture, parut alors de cette manière : «Et Melchisédech, roi de Salem, offrit du pain et du vin, car il était prêtre du Dieu très-haut, et il bénit Abraham, et il dit : Béni soit Abraham par le Dieu très-haut, qui a créé le ciel et la terre : béni soit le Dieu très-haut, qui a livré entre tes mains tes ennemis. Et Abraham lui donna la dîme de tout ce qu'il avait.» (Gen 14,18-20) Si donc il vient un prophète annonçant qu'après Aaron, après son sacerdoce, après ses sacrifices et ses oblations, il se lèvera un autre prêtre sorti, non de la tribu de Lévi, mais d'une tribu qui n'a jamais produit de prêtre, et dont le sacerdoce sera, non selon l'ordre d'Aaron, mais selon celui de Melchisédech, il s'ensuit clairement que le sacerdoce antique expire, et qu'un sacerdoce nouveau se lèvera à sa place. Mais qui a prédit cela ? Celui qui a prophétisé touchant les sacrifices, tout en nous entretenant du Christ. Il parle, en effet, quelque part en ces termes : «Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite.» (Ps 109,1)

5. Et vous ne sauriez soupçonner qu'il soit ici question d'un personnage vulgaire. Ce n'est point Isaïe qui parle de la sorte, ni Jérémie, ni aucun prophète qui ait été simple particulier; c'est un roi j or un roi ne peut donner le nom de Seigneur à personne qu'à Dieu. Si David eût été un particulier obscur, un de ces individus sans pudeur aurait prétendu peut-être qu'il parlait d'un homme : comme il était roi, Dieu est le seul qu'il ait pu appeler son Seigneur. Comment, s'il n'eût été question que d'un homme semblable aux autres, aurait-il parlé de ce siège qu'il lui donne à la droite de la Majesté immense et ineffable ? C'eût été impossible. Pourtant il s'exprime de la sorte : «Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que je fasse de vos ennemis l'escabeau de vos pieds.» (Ps 109,1-2) De crainte, ensuite, que vous ne soupçonniez ce Seigneur de faiblesse ou d'impuissance, il ajoute : «En vous est la royauté aux jours de votre puissance.» S'exprimant avec encore plus de clarté, il poursuit : «Avant l'aurore, je vous ai engendré de mon sein.» Or nul homme n'a été engendré avant l'aurore. «Vous êtes prêtre pour l'éternité, selon l'ordre de Melchisédech.» Il ne dit pas : «Selon l'ordre d'Aaron.» Demandez ensuite au Juif pourquoi, si l'antique sacerdoce ne devait pas être abrogé, il est ici question d'un autre prêtre selon l'ordre de Melchisédech.

Arrivé à ce point, voici comment Paul y répand la plus grande lumière. Après avoir dit du Christ : «Il est écrit quelque part de lui : Vous êtes prêtre pour l'éternité, selon l'ordre de Melchisédech,» il ajoute : «Nous pourrions dire à ce sujet bien des choses, mais difficiles à comprendre.» (Heb 5,11) Il blâme ensuite ses disciples, et (car il faut que j'abrège) il montre

SEPTIÈME HOMÉLIE

ce qu'était Melchisédech, et en rappelle l'histoire de la manière que voici : «Ce Melchisédech vint au-devant d'Abraham, qui retournait chez lui, ayant mis en pièces les rois; il le bénit, et il reçut d'Abraham la dime de toutes choses.» Découvrant ensuite la signification de ce type, il dit : «Voyez combien devait être grand celui auquel le patriarche Abraham donna la dime de tout ce qu'il avait.» (Ibid., 7,1-4) L'Apôtre ne parle pas de la sorte sans but, mais dans l'intention de montrer la supériorité de notre sacerdoce sur le sacerdoce des Juifs. Et d'abord, les figures elles-mêmes établissent cette excellence. Abraham était le père d'Isaac, par conséquent l'aïeul de Jacob, et le bisaïeul de Lévi, qui était lui-même fils de Jacob. C'est en Lévi que le sacerdoce, chez les Juifs, a pris racine. Or, Abraham., le père des lévites et des prêtres juifs, en présence de Melchisédech, qui était la figure de notre sacerdoce, n'eut que la qualité de laïque. On le voit de deux manières : premièrement, par la dime qu'il lui donne, dime que les prêtres recevaient des laïques; en second lieu, par la bénédiction qu'il en obtint, car les laïques sont bénis par les prêtres. Voyez donc combien est remarquable la supériorité de notre sacerdoce, puisque Abraham, le patriarche des Juifs, l'ancêtre des lévites, nous apparaît béni par Melchisédech et lui remettant la dime; car l'Ancien Testament mentionne expressément ces deux choses, et que Melchisédech reçut la dime d'Abraham et qu'il le bénit. (Gen 14) Ayant mis ces faits sous les yeux du lecteur, Paul ajoutait : «Considérez combien cet homme était grand.» Lequel ? – «Melchisédech, poursuit-il, auquel le patriarche Abraham donna la dixième de de ses plus riches dépouilles. Ceux des enfants de Lévi qui sont élevés au sacerdoce ont le droit de recevoir la dime du peuple, à savoir, de leurs frères, sortis aussi bien qu'eux d'Abraham.» (Heb 7,4-5) Ainsi donc les lévites, qui étaient les prêtres des Juifs, avaient le droit, selon la loi, de recevoir la dime des autres Juifs; et, quoique tous fussent issus d'Abraham, et les lévites et le reste du peuple, ceux-là ne laissaient pas que de recevoir la dime des mains de leurs frères. Mais Melchisédech, sans avoir la même origine, car il n'était ni de la race d'Abraham, ni de la tribu de Lévi, mais d'une race différente, reçut néanmoins la dime d'Abraham. Non seulement il en reçut la dime, il fit encore autre chose. Que fit-il ? Il bénit le dépositaire des promesses divines, Abraham, lui-même. – Et que conclure de ces faits ? demande-t-on. – Qu'Abraham était évidemment inférieur à Melchisédech. Comment cela ? «Il est incontestable que celui qui reçoit la bénédiction est inférieur à celui qui la donne.» (Heb 7,7) Par conséquent, si Abraham, le père des lévites, n'eût été inférieur à Melchisédech, il n'aurait pas reçu sa bénédiction et il ne lui aurait pas donné la dime. Voulant montrer après, en ceci, l'excellence du rôle de Melchisédech, l'Apôtre dit : «Lévi lui-même, pour ainsi parler, lui donna aussi la dime par l'entremise d'Abraham.» Il offrit le même tribut en la personne de son père, quoiqu'il n'existât pas encore : «Car il était encore dans Abraham, son aïeul, quand Melchisédech alla au-devant du patriarche.» Aussi emploie-t-il la précaution de dire : «Pour ainsi parler.»

Quant à la raison de ce langage, il l'indique aussitôt. «Si le sacerdoce lévitique sous lequel le peuple avait reçu la loi pouvait rendre les hommes justes et parfaits, pourquoi était-il besoin qu'il se levât un autre prêtre selon l'ordre de Melchisédech et non selon l'ordre d'Aaron ?» (Ibid., 7,11) Quelle est la portée de ces paroles ? Si le culte des Juifs eût été un culte parfait, si la loi n'eût pas été l'ombre des biens à venir, et si elle eût été pleinement efficace, si elle n'eût pas dû se retirer devant une loi nouvelle, et le sacerdoce antique disparaître pour faire place à un autre sacerdoce, pourquoi les expressions du Prophète : «Vous êtes prêtre à tout jamais selon l'ordre de Melchisédech ?» (Ps 109,4) Il eût fallu dire : «Selon l'ordre d'Aaron.» De là ce passage de Paul : «Si le sacerdoce lévitique pouvait rendre les hommes justes et parfaits, pourquoi était-il besoin qu'il se levât un autre prêtre selon l'ordre de Melchisédech et non selon l'ordre d'Aaron ?» Il est clair d'après cela que ce sacerdoce a cessé d'exister et qu'il a été remplacé par un sacerdoce beaucoup plus noble et beaucoup plus élevée. Ce point reconnu, il faut de plus reconnaître celui-ci, qu'un genre de vie en rapport avec ce nouveau sacerdoce, une législation supérieure, et c'est la nôtre, ont dû également faire leur avènement. Ce que Paul établissait par ces mots : «Le sacerdoce changé, la loi doit nécessairement être changée; et l'auteur de ces deux changements est assurément le même.» (Heb 7,12) Comme la plupart des dispositions légales se rapportaient aux fonctions du sacerdoce, le sacerdoce ancien ayant été abrogé, et un sacerdoce nouveau se présentant, il était de toute rigueur qu'une législation meilleure remplaçât la législation ancienne.

Ensuite l'Apôtre désigne le personnage que concernent ces choses. «Celui duquel ces choses ont été dites, est sorti d'une tribu dont aucun membre n'a jamais servi à l'autel. Il est certain, en effet, que notre Seigneur est sorti de la tribu de Juda, tribu à laquelle Moïse n'a jamais attribué le sacerdoce.» (Ibid., 7,13-14) Si le Christ est incontestablement de cette tribu de Juda, s'il est prêtre selon l'ordre de ce Melchisédech qui fut plus grand qu'Abraham, il faut

SEPTIÈME HOMÉLIE

avouer absolument que le sacerdoce antique a fait place à un sacerdoce nouveau beaucoup plus remarquable. Si le type de ce nouveau sacerdoce était lui-même plus noble que le sacerdoce judaïque certainement la vérité figurée par ce type le sera bien davantage. L'Apôtre le déclare en ces termes : «Ceci paraît encore plus clairement en ce qu'il s'élève un autre prêtre selon l'ordre de Melchisédech, lequel est établi non selon la loi d'un précepte charnel, mais par la puissance d'une vie immortelle.» (Ibid., 15,16) Qu'est-ce à dire, «lequel n'est point établi selon la loi d'un précepte charnel, mais par la puissance d'une vie immortelle ?» Que parmi ces prescriptions aucune n'est charnelle. Car il ne nous a pas ordonné de sacrifier des brebis et des taureaux, mais d'honorer Dieu par une âme vertueuse, et en récompense il nous a promis une vie qui n'aura jamais de fin. De plus, par son avènement, il nous a tirés de la mort où nos péchés nous avaient plongés, et 'il nous a rendus à la vie, nous affranchissant de deux sortes de mort, de la mort du péché et de la mort de la chair. C'est parce qu'il vient nous apporter des biens de cette nature que l'Apôtre dit : «Non selon la loi d'un précepte charnel, mais par la puissance d'une immortelle vie.»

6. Voilà donc démontré que le changement de sacerdoce entraîne un changement de législation. Il serait facile en outre d'appuyer cette vérité sur des textes, et de citer les témoignages les prophètes déclarant que la loi devait changer un jour, qu'un bien meilleur état de choses serait introduit dans la religion, et que nul monarque juif ne régnerait à l'avenir. Mais comme il faut se borner aux choses utiles à l'auditeur et ne pas tout dire à la fois et sans mesure, nous renverrons ces considérations à une occasion prochaine, et nous terminerons le présent discours en exhortant votre charité à se souvenir de nos paroles et à les joindre aux enseignements qui vous ont été précédemment donnés. Ce que nous vous demandons naguère, nous vous le demandons encore aujourd'hui, de travailler au salut de vos frères et de témoigner une vive sollicitude envers nos membres délaissés. Si nous entreprenons une tâche aussi laborieuse, ce n'est pas simplement pour discourir ni pour recueillir le bruit des applaudissements, mais pour ramener nos frères égarés dans la voie de la vérité. Et qu'on ne me dise pas : Il n'y a rien de commun entre eux et moi ! J'ai assez à faire pour bien diriger ce qui me regarde. – Impossible de bien diriger ce qui nous regarde si nous négligeons le salut et l'amour du prochain. Aussi Paul disait-il : «Que personne ne cherche son propre avantage, mais les avantages d'autrui,» (I Cor 10,24) sachant bien que vos intérêts sont étroitement liés à ceux du prochain. Vous êtes en santé, et votre frère malade. Si vos sentiments sont bons, vous serez vivement affligé de l'état de votre frère, et vous imiterez en cela ce bienheureux qui s'écriait : «Qui est faible, sans que je sois faible avec lui ? Qui est scandalisé sans que je brûle ?» (II Cor 11,29) Avons-nous donné des oboles, avons-nous versé un peu d'argent entre les mains des pauvres, nous sommes pleins de joie : si nous parvenons à sauver quelques âmes, quelle satisfaction n'en retirerons-nous pas ? Quelle récompense ne recevrons-nous pas dans le siècle à venir ? Ici même, toutes les fois que nous nous réunirons, nous goûterons les plus doux charmes, en souvenir du bien que nous leur aurons fait; et quand nous les verrons comparaître à la barre du redoutable tribunal, nous serons nous-mêmes animés de la plus vive confiance. De même que les hommes injustes, avides et ravisseurs, les hommes qui ont abreuvé de maux leur prochain, lorsque au sortir de cette vie ils apercevront leurs victimes, et ils les verront sûrement, comme le prouve l'histoire du riche et de Lazare, ne pourront ni ouvrir la bouche, ni prononcer une parole, ni essayer de se justifier, mais, courbés sous la confusion et leur sentence, ils n'échapperont à ce spectacle que pour être précipités dans des torrents de flamme; ainsi, les hommes qui rappellent leurs frères à la vie, qui les éclairent, qui les dirigent, à la vue de ceux qu'ils auront sauvés et qui plaideront en ce moment leur cause, ressentiront une confiance à toute épreuve. De là cette exclamation de Paul : «Nous sommes votre gloire, comme vous êtes la nôtre.» Dans quelle circonstance ? « Au jour de notre Seigneur Jésus Christ.» (II Cor 1,14) Le Christ nous donne ce conseil : «Faites-vous des amis avec le fruit de l'iniquité, afin qu'après votre mort ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels.» (Luc 16,9) Voyez-vous la sécurité que nous procureront ceux de nos frères auxquels nous aurons fait du bien ? Si, pour un service pécuniaire rendu, les couronnes sont si belles, si belle la rémunération, si belle la récompense, comment, lorsque nous aurons fait du bien à une âme, ne serions-nous pas récompensés magnifiquement ? Tabitha, cette femme qui habillait les veuves, soulageait les pauvres, fut rappelée de la mort à la vie, et les larmes de ceux qu'elle avait comblés de ses bienfaits rappelèrent son âme dans son corps avant le jour de la résurrection : que ne feront donc pas les larmes des hommes dont vous aurez assuré le salut ? De même que les veuves dont le cadavre de Tabitha était environné y ramenèrent la vie; de même les âmes que vous aurez sauvées vous entoureront, vous concilieront l'indulgence du juge et vous arracheront à la prison de feu.

SEPTIÈME HOMÉLIE

Dans cette persuasion, ne bornons pas notre ferveur et notre zèle au moment présent, que la flamme jaillisse du feu qui vous brûle maintenant. Au sortir de cette assemblée, partagez-vous ensemble le salut de la ville : si vous ne les connaissez pas, mettez-vous en mesure de connaître les fidèles atteints de ce mal. De la sorte nous éprouverons une plus grande ardeur à vous instruire, convaincus par les faits que notre semence ne tombe pas sur la pierre; et vous, de votre côté, vous vous livrez avec plus de zèle à la pratique de la vertu. Quiconque a pu mettre à part une pièce d'or éprouve ensuite beaucoup plus d'inclination à en amasser et à en réserver dix et vingt. Ce qui arrive à propos des richesses arrive pareillement au sujet de la vertu. Celui qui a fait une bonne œuvre et produit quelque bien, trouve dans l'accomplissement même de ces œuvres une force et un aiguillon qui le poussent à mettre la main à des œuvres nouvelles. Par conséquent, afin de sauver nos frères, d'assurer à nos fautes l'indulgence, de nous préparer même me sécurité parfaite, et par-dessus tout de glorifier le nom de Dieu, mettons-nous avec nos femmes, nos enfants, nos serviteurs à la recherche de cette proie, et retirons des pièges du démon ceux qu'il a réussi à y faire tomber; ne prenons pas de repos avant d'avoir fait ce qui était en notre pouvoir, que l'on nous écoute ou que l'on ne nous écoute pas, mais non, il est impossible que des chrétiens soient sourds à nos prières.

Pour vous enlever tout prétexte, j'ajoute ceci : Lorsque, ayant dépensé beaucoup de paroles et usé de tous vos moyens, vous ne serez pas parvenu à toucher un frère égaré, amenez-le aux prêtres, et par la grâce de Dieu ils viendront à bout de sa résistance, et tout le mérite en appartiendra à vous qui l'aurez amené. Epoux, transmettez cet avis à vos épouses, épouses à vos époux, pères à vos enfants, amis à vos amis. Que les Juifs, que les fidèles qui, en apparence des nôtres, partagent les sentiments de ces derniers, sachent notre zèle, notre sollicitude, nos efforts pour ramener ceux de nos frères qui fréquentent leurs assemblées. Certainement ils nous préviendront et repousseront les chrétiens qui se présentent chez eux, ou plutôt personne n'osera plus y aller, et le corps de l'Eglise restera pur. Que Dieu, qui veut le salut de tous les hommes et qu'ils arrivent tous à la connaissance de la vérité, vous arme de courage pour cette entreprise, ramène nos frères égarés, et, après nous avoir tous mis dans la voie du salut, nous fasse mériter le royaume des cieux où nous le glorifierons, car à lui appartiennent la gloire et la puissance dans les siècles des siècles. Amen.

Traduction de J. Bareille (1866)

